

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SPORTIF
DEVELOPPEMENT ET ACTIVITES SPORTIFS

**PRESTATIONS D'ANIMATIONS DES SEJOURS SCIENTIFIQUES ET DE PLEINE NATURE
2020 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet les prestations d'animations des séjours scientifiques et de pleine nature 2020 à destination de jeunes âgés de 11 à 17 ans, organisés du 6 juillet au 21 août 2020,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de l'entreprise « Les Ecuries du Bajuel », ayant son siège social à Bajus (62150), 15 rue d'Houvelin, a été jugée techniquement et économiquement satisfaisante pour un montant total de 6 446 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet des prestations d'animations des séjours scientifiques et de pleine nature 2020 à l'entreprise « Les Ecuries du Bajuel », ayant son siège social à Bajus (62150), 15 rue d'Houvelin, et de le signer pour un montant total de 6 446 € HT et un délai d'exécution compris de sa notification jusqu'à la validation du rapport final.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 26 juin 2020
Et de la publication le : 26 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain